

Affaire n°12

Décision de l'INT n°12 en date du 25 novembre 2010 relative au litige entre _____ et _____

La demanderesse :

La défenderesse :

Objet du litige selon la requête :

La demanderesse a mis en cause l'abus de position dominante de _____ sur le service fixe, en commercialisant une offre faisant bénéficier ses abonnés au service de la téléphonie mobile uniquement de réductions tarifaires appliquées sur les communications émanant des centres publics de télécommunications (publitels).

_____ a demandé ensuite, le retrait de la requête.

Décision de l'INT :

- 1- Retrait de la requête.